

# LES TRAVAILLEURS DU FEU

C'est par un terme plus expressif et plus brutal : *La viande à feu*, que les ouvriers verriers — dont le onzième congrès corporatif vient de tenir ses assises à Albi — se désignent eux-mêmes. Le travail de ces hommes, l'un des plus pénibles qui soient, justifie la rudesse de l'expression ; enfants, les apprentis verriers affrontent la morsure du feu ; c'est devant les brasiers des fours que, sous 400° degrés de chaleur, cueilleurs et souffleurs tombent, assommés par la congestion cérébrale.

L'industrie du verre se place parmi les plus anciennes : nos lointains aïeux l'exerçaient et l'avaient portée à un haut degré de perfectionnement ; au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'usage des vitres était connu. La profession du verrier fut tenue longtemps pour métier d'art et l'on sait que, de tous les commerces et industries, celle-ci demeura seule permise aux gentilshommes. La transformation des conditions économiques de fabrication, la nécessité du travail intensif et de la production à outrance, ont fait des verreries modernes de véritables enfers ouvriers.

Le verre s'obtient, chacun le sait, par la fusion, sous une température variable, mais qui atteint 1.500° à 2.000° d'un silicate de potasse ou de soude et d'un silicate terreux, ou encore d'un silicate alcalin et d'un silicate métallique (plomb, zinc, manganèse, etc.). Le cristal se compose de 60 parties de sable, de 67 de minium, de 30 de potasse ; d'azotate de potasse, de peroxyde de manganèse et de débris de cristal en quantités variables. Ces matières fusionnent lentement dans des creusets et l'ouvrier surveille *la potée* par les « ouvreaux » gueule énorme de la fournaise d'où sortira

le verre liquide, brûlant et d'un éclat blanc-rouge si puissant que l'œil non habitué ne peut le regarder en face et que la vue des verriers — après quelques années de contemplation du fleuve de feu — s'altère et baisse, en certains cas, jusqu'à l'absolue cécité.

Le verre atteint le degré de fusion désirable : on va le façonner. L'ouvrier cueilleur se penche sur l'ouvreau, son visage et son buste s'illuminent d'une rouge lueur : c'est le baiser du feu. Dans le soleil resplendissant du verre, il plonge sa *canne*, tube de fer long de deux mètres environ, il lui imprime un mouvement rapide de rotation et il retire du bassin une boule lumineuse qu'il souffle légèrement pour l'étendre. Il la tourne et retourne — c'est la *paraison* — sur « le marbre », plaque de fonte où le verre se façonne, puis il passe la canne « garnie » au « second souffleur ». Tandis que le cueilleur retire du bassin une nouvelle boule de verre, le souffleur, à pleins poumons, projette l'air, à travers la canne, jusqu'au verre qui se gonfle, s'étend, subit encore la formidable chaleur du four, pour être soufflé à nouveau dans un moule dont il épouse les contours intérieurs (bouteilles, carafes, réflecteurs, etc.). Ayant reçu sa forme définitive et ses garnitures, après avoir, parfois, passé *quatre, cinq et six fois* au bassin et été soufflée aussi souvent, la pièce de verre est portée à *l'arche*, four *ad hoc* où elle recuit et refroidit : un refroidissement brusque rend le verre extrêmement cassant. Ainsi se fabrique tout le flaconnage.

Pour les vitres, c'est d'autres procédés. Les bassins où se fond le verre à vitre sont de grandes dimensions ; le cueilleur, d'un seul coup, « cueille » une boule de verre en fusion qui pèse 15 à 20 kilos. Pour l'étendre, il la balance au bout de sa canne, dans des fosses qui atteignent jusqu'à 4 mètres de profondeur. Ces fosses sont, généralement, dépourvues de barrières. Malheur à l'ouvrier qui, son fardeau à bout de bras, glisse et tombe dans la fosse. C'est sur le verre liquide, ardent, qu'il se vient abîmer et ses tortures sont des plus atroces qui se puissent supporter : le verre se fige lentement sur ses membres brisés par la chute, arrache sa chair, creuse des sillons dans son corps pantelant. De tels accidents, heureusement sont rares.

Le verre, balancé, est alors soufflé, et on s'imagine l'effort considérable que doit fournir l'ouvrier pour gonfler et rendre cylindrique une telle masse, lourde et compacte, de « pâte à vitre ». Le cylindre obtenu s'appelle un *canon* ou *manchon* ; on le fend dans le sens de la longueur et on le porte à *l'étendrie* où, rabattu, aplati, il se réduit en grande feuille bonne à porter dans l'arche. Ainsi se fabrique le verre à vitre.

Dans *le flaconnage et la cristallerie* — et c'est le travail de verrerie que les ouvriers déclarent le moins pénible — la température à l'ouvreau est d'environ 400°. Cueilleurs et souffleurs l'affrontent en moyenne cinq à six cents fois par jour ou par nuit. Souvent davantage. Dans *le verre noir*, la chaleur est plus élevée encore. Dans *le verre à vitre* elle est si intolérable que, l'été, nombre de verriers, expérimentés, habitués, ne la peuvent supporter et doivent quitter en hâte le hall de soufflage. Dans toutes les verreries à vitre du Nord, la majorité des ouvriers portent au visage et aux bras des traces de brûlures profondes. Le séjour prolongé *d'une seconde* auprès des fours imprime sur les paupières, les joues, le nez du travailleur des traces parfois indélébiles. « Aucune plume ne saurait dépeindre le travail devant les ouvreaux, écrit M. Raoul Hancart, trésorier de la *Fédération Nationale des Travailleurs du Verre*, quand nous avons « le mauvais vent », qui refoule les flammes et la fumée, ou bien, en été, quand l'air du dehors ne vient plus rafraîchir l'atmosphère torride des halls de chauffage. Après une heure toutes les places sont désertées ».

Elles ne le sont pas assez vite : souvent le terrible *coup de chaleur* survient d'abord.

Le 17 juillet 1905, à la Verrerie d'En-Haut, à Aniche (Nord) un souffleur, âgé de 35 ans, détache « le canon » qu'il vient de fabriquer. La chaleur est cuisante. Devant lui, la fournaise brille. Tout à coup, il lève les deux bras, chancelle, sa canne lui échappe avec un grand bruit et il s'écroule à la renverse au pied du four. On accourt, on le relève, on le porte au dehors. L'hémorragie cérébrale avait achevé son œuvre : l'homme était mort.

Il avait quarante ans, cet autre Flamand robuste qui mourut, dans les mêmes circonstances, par un après-midi de juillet 1902, devant son ouvreau, à la verrerie de l'Anere, près d'Aniche.

Tous ceux qui tombent, assommés à leur place de travail, ne meurent pas : certains restent fous, d'autres doivent abandonner leur profession parce que, remis en présence de bassins flamboyants, ils sont pris d'étourdissements et de vertiges. Voilà ce qu'en verrerie on appelle le « coup de chaleur ! »

Le verrier a d'autres ennemis qui le guettent durant son travail.

A souffler le verre sans relâche, les joues de l'ouvrier se rompent, les tissus se distendent, les nerfs se brisent : tous les souffleurs ont « les joues cassées ». Ce n'est rien, mais leur appareil respiratoire « se casse » aussi. L'effort du soufflage — toujours très dur, meurtrier quand il faut imprimer sur le verre

qui se refroidit et devient rebelle à l'empreinte, les creux profonds ou les saillies d'un moule ornementé — épuisé rapidement l'ouvrier, exposé de plus à de brusques changements de température au sortir du hall de soufflage : le souffleur devient bronchitique. Pas tuberculeux : un pauvre diable frappé de tuberculose ou seulement prédisposé à cette maladie de misère, résisterait un mois au maximum au travail en verrerie ; il se retirerait ensuite pour mourir. La verrerie tue les faibles immédiatement. Elle leur laisse, pourtant, le temps de contaminer leurs camarades par l'usage de la canne à souffler.

La canne, de par les nécessités mêmes du travail intensif, passe sans interruptions de bouche en bouche et provoque aux lèvres, des crevasses et des écorchures nombreuses ; c'est le véhicule le plus parfait qui soit de contamination. La syphilis, grâce à elle, se propage très vite chez les verriers. Qu'un ouvrier soit atteint du fléau, toute l'équipe court les plus grands risques d'être contaminée sans délai. Cent quatre-vingts verriers de Rive-de-Gier furent mis récemment en quarantaine par la population, tenus à l'écart comme des lépreux, chassés des cafés, hôtels, salons de coiffure, parce qu'ils étaient soupçonnés de syphilis.

La syphilis professionnelle des verriers a été déclarée « accident du travail » par deux jugements successifs des tribunaux, confirmés en Cour d'Appel (1) et comme telle, donne droit à l'indemnisation fixée par la loi de 1898. Mais il n'a encore été édicté aucune mesure efficace pour la protection des verriers contre la syphilis.

Enfin, comme la mine, la verrerie a son *grisou*. Le grisou de verrerie est moins brutal que son terrible frère du sous-sol : il ne tue pas d'un seul coup, il empoisonne lentement. « Le charbon coûte cher, écrit la *Voix des Verriers* (organe des syndicats d'ouvriers verriers) pour en réduire la consommation, on chasse de la vapeur dans le four : cette « soufflerie » projette le soufre hors de la fournaise et, avec lui, les gaz délétères qui viennent empoisonner l'atmosphère des halls de soufflage. » Pour les ouvriers chargés d'opérer à la pelle le mélange des matières premières entrant dans la composition du cristal, le *saturnisme* vient encore s'ajouter à la liste des ennemis du verrier, par suite de l'emploi du *minium* (2) (oxyde de plomb).

(1) Tribunal de Marseille, 23 décembre 1902. — Tribunal de Montbrison, 21 février 1903. Cour d'Appel de Lyon, 5 août 1904.

(2) M. Henrivaux, directeur de la Manufacture de Glaces de Saint-Gobain, déclare nécessaire d'exiger le mélange mécanique de la composition destinée à la fabrication du

Anémie, vertiges et troubles mentaux causés par l'extrême chaleur — quand ce n'est pas l'hémorragie cérébrale — affaiblissement de la vue par la réverbération des fours, bronchite par le soufflage, saturnisme par l'usage du minium, syphilis et maladies contagieuses par l'emploi de la canne, lente intoxication par les vapeurs et gaz délétères : on comprend que le verrier succombe vite sous ces multiples afflictions. Une statistique communiquée au Congrès de Rive-de-Gier (1) par M. Raoul Hancart, est instructive à cet égard. Sur 241 décès de verriers, 47 sont survenus entre 20 et 30 ans, 66 entre 30 et 40 ans, 72 entre 40 et 50 ans. Au-delà de cinquante ans, le chiffre des décès tombe à 38. Après 60 ans, il devient insignifiant : l'énorme majorité des verriers n'atteint pas cet âge, puisque de la statistique ci-contre il résulte que *soixante-dix pour cent* des « travailleurs du feu » meurent avant cinquante ans (de 43 à 45 ans en général). Si les retraites ouvrières sont accordées à partir de 65 ans d'âge, *quatre-vingt-quatorze pour cent* des verriers n'en profiteront pas.

\*\*

Contrairement à l'opinion généralement admise, le salaire des verriers est très modeste — exception faite pour certains souffleurs de verre à vitre « chefs de place » qui touchent une forte rémunération, mais constituent une fraction infime de la corporation (un « gros souffleur » sur mille ouvriers environ). La moyenne des salaires, par journée de travail en verrerie, peut s'énoncer ainsi :

*Verre à vitre* : Cueilleur, 6 francs. — Petit cueilleur, 2 francs. — Etendeur, 9 francs. — Coupeur, 5 francs. — Fondeur-gazier, 4 francs. — Ajusteur-forgeron ; magasinier, 4 à 5 francs. — Manœuvre, 2 fr. 50.

*Verre noir (à bouteilles)* : Souffleur, 7 à 8 francs. — Grand-garçon (second souffleur), 4 fr. 50 à 5 francs. — Cueilleur (celui-là

verre et du cristal. Dans le cas où la composition renfermerait des oxydes de plomb, on aurait soin d'humecter les matières premières, et on ne ferait jamais le travail à l'air libre, mais dans des tambours fermés.

(1) Compte-rendu des travaux du X<sup>e</sup> Congrès national de la *Fédération française des Travailleurs du Verre*. Rive-de-Gier, septembre 1905. Page 108. Les chiffres fournis par R. Hancart, ont été relevés sur les registres de l'état civil de la ville d'Aniche (Nord). Ils comprennent les décès survenus parmi les auxiliaires de la verrerie ; une statistique portant sur les véritables verriers seuls (cueilleurs et souffleurs) donnerait un coefficient de mortalité plus élevé encore.

même dont le rôle est de s'exposer tout le jour ou toute la nuit à la température torride de l'ouvreau), 3 francs. — Porteur et auxiliaire, 1 fr. 50.

*Verre blanc.* — Ouvreur, 8 à 9 francs. — Souffleur, 6 à 7 francs. — Second souffleur, 4 à 5 francs.

Dans toutes les verreries, les fours s'éteignent durant deux mois par an (en moyenne), c'est l'absolu chômage pour les ouvriers dont le salaire, de ce fait, se trouve considérablement diminué (1).

En 1890 à Monstey, en 1891 à Lyon et dans le Nord, en 1893 à Cognac, en 1894 à Rive-de-Gier, en 1902 à Choisy, en 1905 dans toute la région normande, en 1906 à Toulouse, les travailleurs du verre ont abandonné l'ouvreau, ils ont laissé la canne tremper dans son baquet, la fournaise s'éteindre et, le foulard rouge au cou, ils ont défilé en longs et pacifiques cortèges, par les rues des bourgs, au grand air ! Les grèves des verriers furent, en général, héroïques par la ténacité que les grévistes apportèrent dans leurs revendications, par le courage dont ils firent preuve pour supporter les pires misères.

A Rive-de-Gier, en 1894, 800 ouvriers tinrent bon durant onze mois. Ils manquaient de tout, même de pain. L'hiver vint. En plein mois de janvier, alors que le thermomètre marquait 10° au-dessous de zéro, les ouvriers et leurs familles furent expulsés des maisons qu'ils occupaient dans les cités ouvrières. Où se loger ? *Avec les draps de leurs lits ils édifièrent des tentes*, sur la terre nue d'où ils avaient balayé la neige. Hommes, femmes, marmots couchèrent sous ces abris où la pluie, la neige, la bise, pénétraient jour et nuit. Des enfants naquirent là ! Il en mourut bien plus encore.

A Quiquengrogne (Aisne) les verriers, l'an dernier, campèrent en plein bois ; ils abattirent des chênes pour se chauffer la nuit et fabriquèrent leur pain eux-mêmes, avec la farine que des paysans compatissants leur donnèrent. En Normandie, des hommes se nourrirent toute une semaine avec deux livres de pain.

Pourquoi les verriers se mettent-ils en grève ? Pour défendre leurs salaires et pour obtenir la fermeture des économats. Tous les verriers de Normandie se soulevèrent en 1905 contre le *Truck-*

(1) Dans certaines verreries, à Denain et à Courcy, des souffleurs de verre noir, déduction faite des pièces mises au rebut, ne gagnèrent que cinq francs pour douze heures consécutives de présence au four.

*system* (1) qui faisait d'eux des serfs attachés au sol de l'usine, beaucoup plus misérables d'ailleurs que les serfs d'antan. Les verreries normandes sont, pour la plupart, édifiées en pleine campagne, dans de petits villages voisins des forêts. Le patron se charge de fournir à ses ouvriers tout ce dont ils ont besoin : denrées alimentaires, vêtements, chaussures, du berceau au cercueil, l'économat vend tout. Pour obliger les travailleurs à achalander son bazar, le tenancier empêche, par tous les moyens, le développement du commerce local.

Mais le procédé le plus sûr est le paiement des salaires à longue échéance : des ouvriers sont « réglés » à la fin de chaque mois. Durant le mois, c'est à l'économat qu'ils se doivent adresser pour emporter sans argent les indispensables denrées alimentaires. L'économat les leur fournit à crédit, mais se rembourse sur les salaires, et, au jour de la paie, l'ouvrier, celui-là même qui s'est contenté du strict nécessaire, ne touche pas la plus petite somme d'argent, heureux encore si, de par la grâce du *truck-system*, il ne se

(1) *Le Répertoire de Droit Français*, de Fuzier-Herman, définit ainsi le *Truck-system* :

Art. 930. — Dans certains pays industriels, le paiement des salaires est accompagné de certaines pratiques plus ou moins défavorables à l'ouvrier, et qui, à ce titre, ont attiré l'attention du législateur. Ces pratiques peuvent être rangées en trois catégories : 1° *Le Truck-system* ; 2° *le paiement des salaires dans les cabarets* ; 3° *les paiements à longs intervalles*.

Art. 931. — *Truck-system*. — L'expression *Truck-system* est une expression anglaise qui signifie système du *truc* ou de l'échange ; le *Truck-system* consiste, en effet, à payer tout ou partie du salaire de l'ouvrier, non en espèces, mais en marchandises, soit directement, soit indirectement, en forçant les ouvriers qui reçoivent leur paiement en argent, à s'approvisionner dans une boutique que tient le patron même, soit un de ses parents ou amis, soit un contre-maitre ou même un employé.

Art. 932. — Le *Truck-system* est, en général, très désavantageux pour l'ouvrier. Il l'empêche d'abord de se rendre un compte exact de la valeur du salaire qu'il touche. S'il doit s'approvisionner dans la boutique patronale, il devient facilement imprévoyant, car on lui donne les plus grandes facilités pour acheter à crédit, de telle sorte qu'au jour de la paie, il se trouve avoir absorbé la plus grande partie de son salaire en achats de tous genres, et n'a rien ou presque rien à recevoir. Ce défaut d'argent qui, avec un pareil système est presque permanent, lui rend à peu près impossible l'affiliation aux sociétés coopératives ou de secours mutuels.

Art. 933. — En outre, les marchandises fournies aux ouvriers dans le *truck system* sont souvent cotées bien au-dessus de leur valeur réelle, précisément à raison de ce fait que la clientèle de la boutique patronale est une clientèle en quelque sorte forcée, pour laquelle par suite il n'y a pas lieu d'avoir beaucoup de ménagements. De même si une baisse des denrées alimentaires se produit l'ouvrier n'en profite ordinairement pas. Enfin, le patron, en augmentant ou en diminuant les prix des objets qu'il vend a toujours un moyen facile d'abaisser le salaire réel des ouvriers, sans toucher à la valeur nominale de ce salaire.

trouve pas le débiteur de son employeur (et le cas est fréquent). Force lui est donc de s'alimenter derechef, trente jours durant, à la boutique de l'usine : sa liberté est enchaînée par la perpétuité de sa dette.

Nous connaissons des verriers normands qui, depuis quinze ans, n'ont jamais reçu d'argent en échange de leur travail. A Clairét (Vosges), — l'économat sévit partout — trois verriers : le père, chef de place, les fils, second souffleur et cueilleur, recevaient ensemble, à la fin du mois, la somme de *cinq centimes* (en 1899). A Tourouvre (Orne), le maître-verrier, généreux, paye ses ouvriers — pas en argent, en jetons que les verriers dénomment *monnaie de Cayenne* — et les commerçants du village acceptent ces « bons de caisse » en échange de leurs denrées. Pas à leur valeur intégrale : un jeton d'un franc équivaut à 85 centimes. La raison en est que la verrerie ne rembourse les tickets — émis, signés par elle ! — qu'avec une retenue de dix pour cent. Le commerçant prélevant à son tour un petit bénéfice, l'ouvrier, finalement, voit exercer sur son salaire un rabais — absolument injustifié, illicite et illégal — de *quinze pour cent* ! C'est le truck-system.

Quand un jeune ouvrier veut, le dimanche, faire sonner une piécette d'argent dans son gousset, rien ne lui est plus facile : des négociants lui échangent *contre un franc cinquante un jeton qui représente deux francs de salaire*. C'est encore le truck-system.

Dans la famille du verrier, une maladie se déclare : la femme souffre, gémit, ou c'est l'enfant qui râle. Vite, un médecin. Mais la visite du médecin coûte deux francs, et, on le sait, il n'est pas d'argent chez le verrier. Le bureau de l'économat fait l'avance avec une bonne grâce touchante. Seulement, le compte de l'ouvrier est débité de trois francs. C'est encore les beautés du truck-system ! La verrerie qui pratique avec tant de délicatesse l'art de faire rapporter de gros intérêts à de petites sommes, mérite d'être offerte en exemple aux économistes : c'est celle de Martainville (Somme).

Il faudrait un volume pour conter les misères, les spoliations, les crimes que provoqua, en verrerie, l'institution du truck-system. Mais si l'économat endettait l'ouvrier, il constituerait pour le propriétaire une source de bénéfices considérables. On s'en fera une idée quand on saura que le pain, dont le prix moyen à Paris est de 35 à 40 centimes le kilo, fut compté aux ouvriers, dans un économat que nous savons, *70 centimes*. Que l'eau-de-vie infâme, de la dernière qualité, dont le prix en distillerie est de 0 fr. 35 le



litre, auquel il faut ajouter 0 fr. 65 de droits — un franc au total — était « cédée » aux familles ouvrières moyennant 2 francs et 2 fr. 50 le litre.

Les revenus des économats furent tels que certaines verreries abaissèrent, « gâchèrent » le prix du verre, le livrant aux marchands à prix coûtant, sans prélever aucun bénéfice, et cela dans le but de « défier la concurrence » d'établissements plus honnêtes, dépourvus de boutiques; le gain réalisé par le truck-system était à lui seul suffisamment rémunérateur : la verrerie servait de prétexte à l'économat.

Aussi la lutte que les verriers durent soutenir pour abattre l'institution malfaisante (1) fut-elle longue et pénible. Elle aboutit, en général, à la fermeture des économats; quelques-uns pourtant subsistent encore (2).

\*  
\*\*

Pour les mêmes raisons que la femme de l'ouvrier tisseur doit abandonner son foyer, et entrer « en tissage » ou « en filature » raisons que nous avons exposées ici-même (3) et qui se peuvent résumer d'une phrase : le salaire de l'homme, devenu insuffisant pour subvenir aux besoins de la famille, doit être complété par celui de sa compagne — la femme travaille dans les verreries.

Elle y entre jeune : avant l'application de la loi sur le travail des femmes et des enfants, des gamines de dix ans étaient employées *jour et nuit* au dur travail du « portage à l'arche » des pièces de verre.

Aujourd'hui, on ne les rencontre, dans les halls de soufflage, que le jour seulement et elles sont censées avoir treize ans. A cet âge avancé, une petite fille, la loi le reconnaît, peut supporter sans danger la chaleur des fournaies et respirer l'atmosphère délétère des ateliers. C'est pitié que de voir ces malheureuses fillettes glissant, déguenillées, parmi les hommes à demi-nus et portant à l'arche, sur des perches de bois, les pièces qui vont recuire et refroidir. Elles courent, en sueur, l'œil brillant, les

(1) Un projet de loi portant interdiction du *truck-system* a été soumis au Parlement. M. Maxime Lecomte, sénateur, en est le rapporteur.

(2) A Bradville, Romesnil, Masnières, Tourouvre, Saint-Evrault, Denain, etc.

(3) Voir *La Nouvelle Revue* du 15 mars 1906.

cheveux rares, les joues creuses et pâles de cette pâleur grise qui est le masque de la tuberculose. Quelles épouses, quelles mères seront ces pauvres femmes de demain ; si la verrerie ne les tue pas, quels enfants sortiront de leurs flancs !

Grandies, les jeunes filles sont employées à l'emballage, dans les verres noirs et blancs ; dans les verreries à vitre, elles portent les manchons à l'étendrie. Là, elles ne laissent pas seulement à l'usine leur jeunesse, leur santé, leur beauté flétrie par l'haléine des ouvreaux : elles y laissent parfois leur vie. En octobre 1905, une jeune fille occupée au portage des manchons à la verrerie d'En-Haut d'Aniche, transportait péniblement dans ses bras, trois pièces de verre à l'étendrie. Soudain, un des manchons se brise : la jeune fille chancelle, couverte de sang, grièvement blessée au bras et à la poitrine, Nous aurons à revenir sur ces accidents, fréquents dans les verreries à vitre, et à les expliquer.

A Bayel (Aube), des femmes portent à l'arche et chauffent le verre. Elles exécutent l'exténuant travail des hommes sans en toucher le salaire. En verrerie, elles gagnent généralement 2 francs et 2 fr. 25, souvent moins. Epinac détient le record de la générosité quant aux salaires des femmes : pour dix heures de travail des ouvrières reçoivent 1 fr. 10 et 1 fr. 15. Les jeunes filles, pour la même durée de labeur, gagnent 0 fr. 95 centimes. La « viande à feu » ne coûte pas cher.

Elle coûte moins encore quand elle est faite de chair d'enfants. Car la verrerie emploie de tout jeunes enfants : avant l'application de la loi qui tente d'imposer un minimum d'âge pour l'entrée en usine : treize ans, douze ans si le sujet est pourvu du certificat d'études primaires qui donne, comme chacun sait, une garantie d'endurance physique, on trouvait dans les ateliers, près des ouvreaux, à l'arche, à l'étendrie, le jour et la nuit, des enfants de sept ans ! Il faut des bambins pour ouvrir et fermer les moules et porter à l'arche, dans le flaconnage ; il en faut pour transporter les manchons à l'étendrie dans le verre à vitre. « Alors que la traite des noirs est interdite par les nations dites civilisées, écrit M. Maurice Allard, député du Var, l'industrie verrière se livre publiquement à la traite des petits blancs. »

En Italie, un *padrone* parcourt les campagnes misérables et achète les enfants : huit ans, dix ans, quatorze ans, les forts et les débiles, il ramasse tout le bétail humain qu'on veut bien lui livrer ; pour cent francs, cent cinquante francs au plus, des parents vendent leurs enfants au marchand qui, durant trois années, en fait ce

qu'il veut, les conduit où bon lui semble : la « marchandise » lui appartient. Avec son troupeau loqueteux, le *padrone* passe en France et les misérables gamins — auxquels de faux états civils prêtent l'âge légal du travail — sont répartis dans les verreries du Midi, du Nord, de la banlieue de Paris. Le maître verrier verse au *padrone* une trentaine de francs par mois, l'homme se charge, avec cette somme, de nourrir et de loger ses petits esclaves et de prélever un bénéfice. Il le prélève. Le matin, il conduit les bambins à la verrerie et le soir il les vient chercher — à moins que les enfants ne travaillent du soir au matin — il les couche, sur la paille, dans des taudis infects, il les nourrit d'*epluchures de légumes*, quêtées dans les restaurants (1).

Le dimanche, il les envoie mendier ou jouer de l'accordéon dans les cours. Les ouvriers de Pantin se rappellent avec émoi cet enfant italien qui avait sept ans et qui, le matin, arrivait à jeun, l'hiver, à la verrerie. Il déjeunait à midi d'un morceau de pain dur — produit de l'aumône — et d'un gobelet d'eau. Les habitants de Pantin se rappellent aussi le galetas sans nom où un *padrone* logea sa « chair à verrerie » dans une maison de la rue de Montreuil qui fut démolie « pour cause de salubrité publique (2). »

A un tel régime, sous l'influence de la chaleur des fours et des gaz délétères, les enfants sont vite délivrés : mention de leur profession n'étant pas faite sur les registres de l'état civil, on ne peut établir une statistique rigoureuse de mortalité, mais en évaluant les décès d'enfants à *soixante pour cent* on reste au-dessous de la vérité.

Ce n'est pas en Italie seulement que se recrutent les pauvres gamins qui peinent en verrerie.

En France, l'Assistance publique installa nombre de ses pupilles auprès des ouvreaux, le patron verrier se chargeant de subvenir à leur entretien et de placer chaque mois, sous leur nom, une petite somme à la caisse d'épargne. Les énergiques protestations des syndicats ouvriers ont largement diminué l'appoint d'enfants fournis par une administration de l'Etat tutélaire. Aussi le recrutement des enfants s'exerce-t-il dans les familles pauvres ou parmi les orphelins abandonnés à des mains mercenaires. Des agences spéciales, sous le couvert hypocrite et commode de la

(1) Les plus généreux, dit M. Maurice Allard, dépensent de *vingt-cinq* à *quarante centimes* par jour et par enfant. On en cite qui, avec deux francs, nourrissent treize enfants !

(2) La verrerie où travaillaient ces petits misérables a disparu.

philanthropie se chargent d'alimenter les verreries de « viande à feu » toute fraîche. Un grand journal de Paris (1) a conté l'aventure d'un garçonnet enlevé à son père et dirigé sur une verrerie belge où on le fit travailler.

« Je ne savais quel parti prendre, déclara le père de l'enfant, lorsque le vendredi, 6 juillet, à neuf heures du soir, on frappa à la porte de mon domicile. J'ouvris. C'était mon fils. Il était en haillons, pieds nus, sans coiffure, le corps et le visage couverts de brûlures et de marques de coups. Avec des sanglots, il m'expliqua d'abord qu'il s'était sauvé de Belgique avec deux autres petits camarades, qu'ils y étaient trop malheureux et que tous les trois étaient venus à pied de Momignies à Paris, en mendiant leur pain le long de la route.

Il me raconta qu'il était parti avec deux autres enfants, le 11 juin au soir, pour Momignies, où ils étaient arrivés le lendemain matin. Tout de suite, on les avait conduits dans une verrerie où, dès lors, chaque jour, ils durent travailler de cinq heures du matin à six heures du soir. Ils étaient très malheureux et battus et insultés à chaque instant. Plusieurs d'entre eux, brûlés par les jets du verre liquide étaient couverts d'horribles plaies. Il fallait travailler quand même. »

Enfin, le document ci-dessous fera comprendre comment, spéculant sur l'extrême misère, les maîtres verriers se procurent des « apprentis. »

*Paris, le 25 juillet 1906.*

« Madame,

« J'ai appris que vous désiriez placer votre fils dans l'industrie  
 « et comme, dans notre genre de fabrication, nous en avons l'em-  
 « ploi, je viens vous demander de vouloir bien nous le confier et  
 « le cas échéant, il serait placé en pension dans une famille de  
 « braves et vieux ouvriers pour la nourriture, le couchage et l'en-  
 « tretien dont nous payons le montant. En outre de cela, tous les  
 « mois 5 francs lui sont attribués et inscrits à son nom sur un  
 « livret de caisse d'épargne jusqu'au moment où, par son intelli-  
 « gence et sa bonne conduite, nous l'augmenterons afin de lui  
 « donner un bon métier. Si mes propositions vous conviennent,  
 « veuillez venir me trouver avec lui à mon bureau et après  
 « entente, s'il y a lieu, je l'enverrai à mon usine.

« Agréez, etc... »

(1) *Le Matin*, 30 juillet 1906.

C'est à une pauvre grand'mère sexagénaire, demeurée seule avec la lourde charge de son petit-fils âgé de dix ans, sans autre ressource que celle de faire « des ménages » à Paris que fut adressée cette lettre, dont nous avons religieusement respecté le texte. La brave femme n'avait manifesté à personne, jamais, le désir de placer son enfant « dans l'industrie. »

Par quelle voie sut-on qu'il y avait là un enfant miséreux, proie désignée au Minotaure de la verrerie ? Mystère. Et comment pouvait-on proposer de faire travailler, d'un métier qui tue des hommes faits, un chétif gamin de dix ans, alors que la loi interdit formellement le travail en usine avant la treizième année ? Nouveau mystère. Il est peut-être, avec la loi, des accommodements. En tout cas, la verrerie si bien renseignée sur les misères d'enfants est située dans l'Eure. Bâtie sur un marais, entourée d'un bras de rivière, c'est un séjour dont on appréciera la salubrité quand on saura que de septembre à décembre 1904, quatre ouvriers âgés de moins de trente ans y moururent, frappés des fièvres et que trente cas de maladie y furent observés durant l'été de la même année. Ce lieu enchanteur — connu des verriers sous le nom significatif d'*Ile du Diable* — est bien la campagne idéale pour garçonnets de dix ans !

\* \* \*

Quand le maître-verrier a constitué ses équipes de bambins-ouvriers, il les confie à des *padroni* locaux, entrepreneurs qui, moyennant la rétribution habituelle de trente ou quarante francs par mois, se chargent d'entretenir les petits misérables. Le langage populaire a trouvé, en Normandie, une expression saisissante pour désigner ces maisons où les malheureux enfants manquent du strict-nécessaire : on les appelle des *bâtarderies*. Dans certaines *bâtarderies*, il s'est trouvé des censeurs prévoyants et sévères pour édifier des cachots à l'usage des apprentis verriers. Pour une espièglerie ou une peccadille, l'enfant est mis en cellule comme un malfaiteur.

« Les cellules sont faites de telle sorte, nous écrit M. Charles Delzant, secrétaire général de la *Fédération nationale des Travailleurs du Verre*, que le prisonnier est contraint de se tenir debout, sans avoir la faculté de s'asseoir ; elles sont fermées par des grilles qui, l'hiver, laissent passer le froid. Les enfants punis restent toute la nuit en cellule, nourris de pain et d'eau, ils

doivent, le lendemain, fournir intégralement leur journée de travail. »

Et quel travail ! Dans les verreries à bouteilles, les enfants, toujours courant et suant, vont *sept ou huit cents fois par jour ou par nuit*, des fours à l'arche, souvent très éloignés l'un de l'autre. A treize ans, ils *cueillent* le verre à l'ouvreau, à quinze ans, en pleine croissance, ils soufflent leurs poumons dans les cannes.

Jamais nous n'oublierons la visite que nous fîmes inopinément à une verrerie de la banlieue parisienne. La demie venait de sonner après minuit. Les fours étaient en plein travail ; par la guêule béante des ouvreaux, ils projetaient sur les murs des lueurs écarlates où se silhouettaient les ombres des verriers. Des hommes à demi-nus, le poil fumant, la sueur coulant de tous les membres, retiraient des bassins des boules de feu qu'ils promenaient sur leurs cannes : le hall était plein d'astres mouvants. L'haleine torride des ouvreaux nous rejetait, congestionnés, vers les portes ; autour de nous, se faufilant parmi les cueilleurs et les souffleurs, des enfants couraient, silencieux et rapides. Ils portaient des pièces de verre, des cannes refroidies, des seaux d'eau plus lourds qu'eux. Nous en arrêtâmes un au passage. Il avait des culottes courtes qui s'arrêtaient aux jarrets ; un bandeau ceignait ses joues tourmentées de fluxion ; un cerne de fatigue entourait ses yeux, son visage était cave et desséché : un visage de vieux. Nous voulûmes savoir son âge. Longtemps, il nous le refusa : la leçon lui avait été bien faite et les menaces avaient porté. Enfin, il le dit tout bas : il n'avait pas encore neuf ans...

Le travail quotidien de ces enfants est fixé à dix heures par la loi. Il est souvent de plus longue durée. A Epinac, on manqua d'enfants pour les équipes de nuit. On obtint des gamins descendants, par des procédés que nous ne connaissons pas, qu'ils continuassent leur labeur durant toute la nuit, puis durant tout le jour suivant. Cette opération, en verrerie, s'appelle *le doublage*. Des enfants fournirent ainsi *trente heures consécutives* d'un travail écrasant (1).

Lorsque les effets du surmenage tardent à se manifester, l'acci-

(1) Le fait a été relaté dans la *Voix des Verriers*, du 15 juin 1905.

Autrefois, les malheureux enfants qui « servent » les ouvriers et qui, la nuit, à bout de forcés, s'endorment parfois sur leur besogne, étaient l'objet de sévices de la part de leurs aînés. C'est le grand honneur des Syndicats ouvriers d'avoir fait disparaître cette coutume odieuse.

dent vient en aide à la maladie pour abrégér la vie misérable des petits verriers.

Le 12 mai 1904, à la verrerie Lemaire frères, d'Aniche, Nicolas Grégoire, âgé de treize ans, portait des *canons* à l'étendrie. Tout à coup, un cri désespéré retentit dans l'atelier; l'enfant s'abat, perdant son sang à flots. Un canon venait de se rompre, faisant au porteur une blessure horrible. On accourt. Le petit malheureux, égorgé, a encore la force de murmurer à son frère — porteur comme lui à la verrerie — : « Je suis blessé », et il tombe en syncope. On tenta de le ranimer, tout fut inutile : l'artère carotide avait été tranchée.

Un autre porteur, Bourriez, mourut la même année et de la même manière dans une autre verrerie d'Aniche.

Et nous avons conté comment une jeune fille fut grièvement blessée par le bris d'un canon.

Peut-on prévenir de tels accidents? Très facilement. Les canons — cylindres de verre fendus par le milieu, très minces et très cassables — sont portés à l'étendrie, sous les bras de l'enfant. Si le porteur est chargé de deux *canons* — un sous chacun de ses bras — les risques d'accidents sont diminués. Mais si, pour éviter une augmentation de personnel, on le charge d'un troisième *canon* qui s'appuie sur son épaule, son cou se trouve en contact immédiat avec le verre : que se brise la pièce fragile, le porteur est tué. Il suffirait donc de réduire à deux *canons* la charge de chaque enfant et de supprimer définitivement le port du troisième, à bon droit dénommé en verrerie la *guillotine*. Mais ceci nécessiterait l'emploi de quelques porteurs supplémentaires à 1 fr. 50 ou 2 francs par jour, et une telle somme ne se trouve pas sous les pas d'un cheval : c'est sur les bénéfices, d'ailleurs considérables, qu'il la faudrait prélever !

\* \* \*

Quels que soient son âge, son sexe, son rôle en verrerie, le travailleur du verre est gravement atteint dans son intégrité physique par la faute de son travail. Quels remèdes préconiser pour améliorer une situation si pénible et si digne d'intérêt? Ils sont simples : 1<sup>o</sup> Limitation de la journée de travail qui soustraira un temps l'ouvrier à l'influence des halls de soufflage et lui permettra de reconstituer ses forces ; 2<sup>o</sup> Suppression du travail au pièces,

source indiscutée de surmenage dont les effets en verrerie sont des plus graves, mortels souvent ; 3° Concordance de l'extinction des fours (chômage annuel), avec l'époque des fortes chaleurs : c'est toujours de juillet à septembre que se produit le *coup de chaleur* ; 4° Adjonction d'un piston à la canne pour le soufflage des grosses pièces et surtout du verre à vitre (ainsi sera diminué l'épuisement professionnel de l'ouvrier) ; 5° Suppression ou diminution du travail de nuit ; 6° Port de lunettes protégeant pratiquement les yeux ; 7° Mesures propres à assurer la propreté et l'aération des ateliers ; 8° Interdiction du soufflage aux enfants. Application rigoureuse de la loi sur le travail des femmes et des enfants ; 9° Abolition des *truck-system*.

Ces mesures n'ont rien d'inapplicable puisqu'on les trouve en vigueur dans quelques établissements ; elles sont seules susceptibles d'apporter un adoucissement à la pitoyable condition des *Travailleurs du feu* (1).

Léon-Maurice BONNEFF.

(1) Nous ne saurions terminer cette étude sans adresser nos vifs remerciements à MM. R. Hancart et Ch. Delzant, trésorier et secrétaire général de la *Fédération nationale des Travailleurs du verre* qui nous ont puissamment aidé de leurs travaux personnels et de leur grande expérience professionnelle et aux membres du Syndicat des Verriers de la Seine dont la collaboration nous fut précieuse.



# L'INCONNU

---

## PERSONNAGES

GEORGES GUINET.  
MADAME GUINET.  
SUZANNE.  
HENRI ROUSSEAU.  
YVES.  
LA VIEILLE JEANNETTE.  
LE PETIT JEAN.

*L'action commence en 1888 et se passe dans une petite ville  
bretonne située aux bords de la mer*

## ACTE I

*(Le théâtre représente une salle à manger ouvrant sur une antichambre. Par les fenêtres on aperçoit les maisons de la ville ; puis, au loin, la mer et les voiles des bâtiments. Meubles habituels d'un intérieur de bourgeois riches. Dans un coin, près de l'antichambre, des malles et des colis divers.)*

## SCÈNE I

YVES. — JEANNETTE

JEANNETTE. — Vous faites de la jolie besogne !

YVES, *achetant de ficeler une malle.* — Vous, femme, mêlez-vous de ce qui vous regarde.

JEANNETTE. — Un homme de votre âge, si ce n'est pas honteux !... Au lieu d'encourager monsieur Georges dans ses idées saugrenues, vous feriez mieux de lui donner de bons conseils. Cela me fend l'âme de voir notre pauvre maîtresse pleurer toutes les larmes de ses yeux.

YVES, *qui achève sa besogne.* — Si l'on écoutait les femmes, on ne ferait jamais rien.

JEANNETTE. — Ah ! je voudrais bien savoir ce que vous allez faire tous les deux dans ces pays de sauvages !... Comme si vous n'étiez pas heureux ici, dans cette ville où vous êtes nés, dans cette maison où rien ne manque, parmi des gens qui ont de l'affection.

YVES. — Mais nous y reviendrons. Un voyage, ça ne dure pas toujours.

JEANNETTE, *hochant la tête.* — Vous reviendrez... vous reviendrez... c'est pas si sûr que ça. Vous pouvez très bien attraper quelque mauvaise maladie dans ces pays de malheur et y rester pour toujours. Sans compter que les accidents en mer arrivent plus souvent qu'à leur tour... Ah ! Jésus mon Dieu ! que deviendrait madame si son fils mourait loin d'elle ?... Rien que d'y penser, les sangs me tournent.

YVES. — Voilà bien les femmes !... Toutes pareilles ; elles ne songent jamais qu'aux accidents qui peuvent arriver. Avec cela qu'on ne meurt pas aussi bien dans son lit. Et le père Léoudec, qui n'avait pas quitté le pays depuis tantôt dix ans, est-ce que ça ne l'a pas empêché de mourir l'autre jour sur le seuil de sa porte, au moment où il fumait sa pipe ?... Même que je l'avais vu le matin et que nous avions pris une goutte ensemble. Non, voyez-vous, ma vieille Jeannette, tout ça c'est des radotages de sorcières. La mort vient quand elle doit venir. Qu'on soit chez soi, ou sur la mer, ou à Pékin, elle sait toujours bien vous trouver, la sale bougresse ! D'ailleurs, ce n'est pas mon premier voyage. Tel que vous me voyez j'ai déjà fait plus de trois fois le tour du monde.

JEANNETTE. — Sans doute, lorsque vous étiez matelot dans la flotte. C'était votre métier alors. Mais maintenant que vous êtes libre, qu'est-ce qui vous force à partir ?

YVES. — Mon maître veut que je l'accompagne.

JEANNETTE. — Ne faites donc pas l'hypocrite avec moi. Vous ne demandiez qu'à partir. Depuis trois jours que ce voyage est décidé, vous ne tenez plus en place, tellement vous êtes joyeux.

YVES, *le visage rayonnant.* — Eh bien oui, là, c'est vrai ; je suis heureux de partir. Songez donc, voilà quinze ans bientôt que je n'ai remis le pied sur un navire. Ah ! Jeannette, vous ne savez pas ce que c'est que la mer, vous ne la connaissez pas, vous ne l'aimez pas. La mer, voyez-vous, c'est la vraie bonne amie du matelot. Une fois qu'on l'a connue, on y pense toujours, on ne peut plus vivre loin d'elle.

JEANNETTE. — Je crois que vous n'en êtes guère séparé, puisque